Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MIT, veuillez visiter :
capmit.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, COMPOSANTE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

: 3 pour l'épreuve EG1, commune au français et à l'histoire-géographie-EMC Duré

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Histoire, la France depuis 1789 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie, espaces, transports, mobilités et tissus urbains (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN, FRANCE

L'épreuve d'histoire-géographie-EMC est un **oral sur document de 15 minutes, préparation comprise**. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son analyse et échange avec l'examinateur pendant une durée maximale de 10 minutes. Les documents de ce dossier portent sur les thèmes des programmes de CAP. L'examinateur conduit l'entretien à partir du document retenu et des questions associées. Le barème sur 20 présenté ci-dessous répartit les critères évalués entre histoire, géographie et EMC.

En histoire et en géographie, le candidat explique le sens global du document, le replace dans son contexte, en apprécie l'intérêt et les limites et mobilise des repères et des connaissances. En EMC, il construit une argumentation et identifie les principes et valeurs de la République concernés. Le document réponse constitue un support de préparation et n'est pas remis comme copie écrite.

PARTIE 1 : Histoire, la France depuis 1789 (9 points)

Analyse critique et confrontation de documents historiques

À partir des documents DT 1 et DT 3, présentez l'évolution de l'affirmation de l'égalité politique en France. Vous pouvez organiser votre réponse selon les étapes suivantes. Le candidat répond oralement aux questions retenues par l'examinateur.

1.1 (2 points) Présentez le contexte de rédaction du document DT 1 : date, événement politique et place de ce texte dans la période révolutionnaire.

1.2 (2 points) Expliquez le sens de l'extrait du document DT 1. Quelle conception de la citoyenneté et de l'égalité devant la loi y est affirmée ?

1.3 (2 points) Confrontez les documents DT 1 et DT 3. Montrez ce que le texte de 1944 fait évoluer dans l'exercice des droits politiques, en vous appuyant sur les mots des documents.

1.4 (3 points) Appréciez l'intérêt et les limites de ces deux documents pour étudier l'accès des femmes à la citoyenneté politique. Appuyez votre réponse sur des repères chronologiques et distinguez l'affirmation d'un principe de sa mise en œuvre effective.

PARTIE 2 : Géographie, espaces, transports, mobilités et tissus urbains (7 points)

Analyser des mobilités et comprendre leurs liens avec l'organisation urbaine

Les documents DT 2 et DT 4 présentent une agglomération fictive, Val-de-Rive. Les données de l'enquête sont fournies pour les besoins du sujet. Elles permettent de décrire des évolutions démographiques et des déplacements quotidiens, sans calculatrice.

DT 2 : Population et modes de déplacement domicile-travail à Val-de-Rive

Secteur	Situation par rapport au centre	Population en 2015	Population en 2025	Transports collectifs	Voiture	Marche ou vélo
Centre	Centre de l'agglomération	18 000	17 000	52 %	28 %	20 %
Rives	À l'est du centre, le long de la rivière	12 000	15 000	34 %	51 %	15 %
Plateau	À 8 km au nord du centre	8 000	12 000	18 %	69 %	13 %

Enquête locale réalisée en 2025. Les données sont élaborées pour le sujet. Les parts de modes de déplacement sont exprimées en pourcentage des actifs résidant dans chaque secteur.

DT 4 : Réseau de transports collectifs de Val-de-Rive

Ligne	Parcours et correspondances	Fréquence en heure de pointe
Tram T1	Centre vers Rives, le long de la rivière	Toutes les 10 minutes
Bus B2	Centre vers Plateau, sans voie réservée	Toutes les 20 minutes
Bus B5	Rives vers Plateau, avec terminus au centre	Toutes les 30 minutes

Schéma de réseau décrit sous forme de tableau pour faciliter le repérage spatial.

2.1 (2 points) Décrivez les principales évolutions de population entre 2015 et 2025 et comparez les modes de déplacement dans les trois secteurs. Appuyez-vous sur au moins deux données précises du document DT 2.

2.2 (2 points) À l'aide des documents DT 2 et DT 4, complétez le document réponse DR 1. Indiquez pour chaque secteur sa position par rapport au centre et le mode de déplacement qui y est le plus utilisé.

2.3 (3 points) Formulez une proposition argumentée pour améliorer les déplacements entre le Plateau et le centre. Vous devez vous appuyer sur les documents, expliquer les besoins auxquels répondrait votre proposition et présenter une limite ou une conséquence possible de l'aménagement choisi.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Débattre d'une décision locale dans le respect des principes et valeurs de la République

La commune de Val-de-Rive organise une réunion publique sur un projet de transport collectif entre le Plateau et le centre. Les participants peuvent exprimer des avis différents. L'extrait constitutionnel du document DT 5 et la situation du document DT 6 sont les documents d'appui.

3.1 (1 point) Présentez la situation civique décrite dans le document DT 6 et identifiez la décision qui doit être discutée.

3.2 (1 point) Relevez deux principes ou valeurs de la République présents dans le document DT 5 et expliquez leur lien avec la participation à une réunion publique.

3.3 (2 points) Construisez une argumentation en faveur d'une règle permettant à chacun de participer au débat dans des conditions respectueuses et équitables. Présentez un argument, répondez à une objection possible et expliquez comment la règle proposée garantit le respect des opinions différentes.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE 6

Source authentique. Extrait de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 6.

DT 2 : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET MOBILITÉS À VAL-DE-RIVE

Val-de-Rive est une agglomération fictive organisée autour d'un centre urbain, d'un secteur situé à l'est le long d'une rivière et d'un secteur résidentiel situé sur un plateau au nord. Le centre se trouve à 8 km du Plateau. Les effectifs de population et les parts de modes de déplacement domicile-travail figurent dans le tableau associé à la partie 2. Les pourcentages portent sur les actifs résidant dans chaque secteur et totalisent 100 % pour chacun d'eux.

Source : enquête locale réalisée en 2025, données élaborées pour le sujet.

DT 3 : ORDONNANCE DU 21 AVRIL 1944 RELATIVE À L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE APRÈS LA LIBÉRATION, ARTICLE 17

Source authentique. Extrait de l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération.

« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

Cette ordonnance est prise par le Gouvernement provisoire de la République française. Les femmes votent pour la première fois lors des élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945.

Source : ordonnance du 21 avril 1944, article 17.

DT 4 : RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE VAL-DE-RIVE

Le tramway T1 relie le centre au secteur des Rives en suivant la rivière. Le bus B2 relie le centre au Plateau sans voie réservée. Le bus B5 relie les Rives au Plateau et dessert le centre comme terminus. Les fréquences en heure de pointe sont indiquées dans le tableau associé à la partie 2.

Source : présentation du réseau fictif de Val-de-Rive, données élaborées pour le sujet.

DT 5 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Source authentique. Extrait de l'article 1 de la Constitution de la Ve République.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

DT 6 : SITUATION CIVIQUE : UNE RÉUNION PUBLIQUE SUR LES MOBILITÉS

Le conseil municipal de Val-de-Rive organise une réunion publique au sujet de l'amélioration des déplacements entre le Plateau et le centre. Les habitants peuvent prendre la parole avant que les élus délibèrent. Certains participants souhaitent davantage de transports collectifs ; d'autres craignent une hausse des dépenses communales ou des travaux gênants. L'organisateur doit permettre à chacun de s'exprimer, éviter les propos injurieux ou discriminatoires et appliquer les mêmes règles de prise de parole à tous. La réunion ne décide pas à elle seule du vote final du conseil municipal.

Situation fictive élaborée pour le sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse de préparation : question 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir des documents DT 2 et DT 4. Ce support peut être utilisé pendant les 5 minutes de préparation. Il n'est pas remis comme copie écrite.

Repérage spatial et mobilités à Val-de-Rive

Secteur	Position par rapport au centre	Mode de déplacement le plus utilisé
Centre	.....	.....
Rives	.....	.....
Plateau	.....	.....

Compléter les cases signalées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.